



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 14667

Texte de la question

M. Jean-Jacques Denis attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes que manifestent les enseignants de la filière économique et sociale. De nombreux professeurs d'économie de ma circonscription se sont émus de certaines déclarations qui avaient récemment qualifié la création des sciences économiques et sociales, il y a trente ans, d'« erreur génétique ». Ils y ont vu l'annonce d'une remise en cause prochaine de l'enseignement de leur discipline au sein des établissements secondaires. Les sciences économiques et sociales bénéficient pourtant d'une réputation flatteuse que confirment les très bons résultats obtenus par les élèves dans la plupart des filières universitaires vers lesquelles ils se dirigent ultérieurement. Le maintien d'un enseignement des sciences économiques et sociales de qualité au sein des lycées permet par ailleurs aux élèves de mieux se situer dans un monde contemporain en pleine mutation. Il lui demande s'il compte à l'avenir toujours donner sa place à l'enseignement des sciences économiques et sociales au lycée et s'il envisage le maintien de la filière ES au sein de l'enseignement secondaire.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement envisagée dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tous le pays sous forme de questionnaires adressées aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture françaises, a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion. Les fédérations syndicales, représentatives des personnels des lycées seront ensuite consultées, comme les différentes associations concernées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Denis](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14667

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2735

Réponse publiée le : 15 juin 1998, page 3277